

45.000 m² de commerces au palais de justice

BRUXELLES

A ménager 45.000 m² de commerces dans l'enceinte du palais de justice de Bruxelles est une proposition fantaisiste ! » Alain Courtois (MR), sénateur et président de la commission justice, ne comprend pas la proposition du secrétaire d'Etat à la Régie des bâtiments, Servais Verherstraeten (CD&V), de transformer le sous-sol du palais de justice en zone commerciale. Transférer les services de la justice dans les immeubles situés aux alentours du palais coûterait à l'Etat plus de 20 millions de loyer à payer par an.

Selon la Fondation Poelaert et les études qui ont été commandées auprès de l'architecte Francis Metzger pour élaborer un masterplan « campus Poelaert », le palais n'est pas en si mauvais état. Le rénover coûterait donc moins cher que la location sur le long terme. « Nous avons besoin d'espaces pour les tribunaux », explique Jean-Pierre Buyle, administrateur de la fondation. *Pourquoi aller payer des loyers alors que l'Etat dispose gratuitement d'un bâtiment conçu pour la justice ? Et puis, mettre 45.000 m² de commerces à cet endroit est aberrant. Cela ne fonctionnera pas. Toute cette proposition n'est qu'une idée de fonctionnaires à la noix.*

Du côté du syndicat neutre des indépendants, les réactions ne se sont pas fait attendre. 45.000 m² supplémentaires de surfaces commerciales (une fois et demie le City 2) ajoutées aux trois projets de centres commerciaux pour Bruxelles et sa périphérie, tueraient toutes les petites structures. Quant à la ministre bruxelloise du Commerce, Céline Fremault (CDH), elle s'étonne de la proposition du fédéral et rappelle que le palais de justice est inscrit en zone administrative dans le Pras (plan régional d'affectation du sol) et qu'il est donc impossible d'aménager plus de 1.000 m² de commerces par projet. De plus, cela ne correspond pas du tout à l'équilibre commercial de la Région bruxelloise. ■

VANESSA LHUILLIER

Le Soir 15/6/2013